

## OÙ S'INFORMER ?

- ▶ **MAIRIE**
- ▶ **PRÉFECTURE** – Direction des sécurités
- ▶ **SOUS-PRÉFECTURES**
- ▶ **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)**  
Service prévention des risques et aménagement du territoire  
02 32 29 62 87 / [ddtm-sprat-pr@eure.gouv.fr](mailto:ddtm-sprat-pr@eure.gouv.fr)
- ▶ **INTERNET**  
Portail internet des services de l'Etat  
[www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr) - rubrique : *politiques publiques / risques / risques naturels majeurs / Marnières et autres cavités souterraines*  
Atlas des cavités souterraines  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques\\_CS.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map)

## POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter :

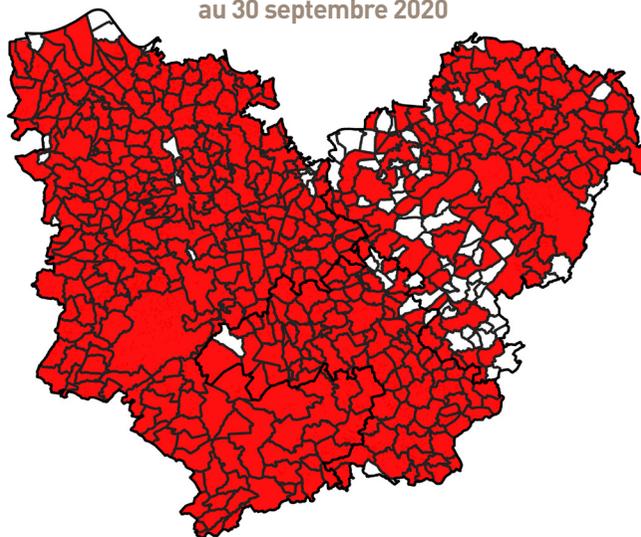
- ▶ **À LA PRÉFECTURE :**  
Le document départemental des risques majeurs (**DDRM**)
- ▶ **À LA MAIRIE :**  
Le document d'information communale sur les risques majeurs (**DICRIM**)
- ▶ **SUR LE SITE INTERNET :**  
<https://www.georisques.gouv.fr/>

## QUELS RISQUES DANS L'EURE ?

Dans le département de l'Eure, 509 communes sur 585 sont concernées par un risque majeur lié aux cavités souterraines (marnières et bétoires). On estime aujourd'hui qu'il existe plus de 15 cavités souterraines (marnières et bétoires) au kilomètre carré, soit environ 60 000 cavités souterraines potentielles dans le département.

Les effondrements et mouvements de terrains font l'objet d'un recensement par la direction départementale des territoires et de la mer. Ainsi environ 16 500 indices ont été répertoriés dans le département. Ces indices correspondent soit à des marnières et bétoires avérées, soit à des informations laissant supposer l'existence d'une cavité souterraine.

Carte des communes concernées par le risque cavités souterraines (marnières et bétoires) au 30 septembre 2020



# MARNIÈRES ET AUTRES CAVITÉS SOUTERRAINES



## Quels sont les risques dans le département ?

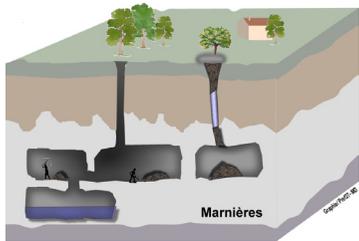


# LES CAVITÉS SOUTERRAINES

Il existe dans notre sous-sol de nombreuses cavités souterraines qui sont soit naturelles (karst et bétouires) soit creusées par l'homme (principalement des carrières souterraines destinées à l'extraction de matériaux).

Ainsi dans l'Eure, de nombreuses marnières ont été creusées dans le but d'extraire de la craie (marne) destinée à l'amendement des terres. Les Gaulois utilisaient déjà la craie pour rendre plus fertiles les terres agricoles mais c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que cette pratique fut la plus répandue.

L'exploitation de la craie se faisait à partir d'un puits de 0,80 à 2 mètres de diamètre qui devait atteindre la première couche de craie saine. Certains puits de marnières pouvaient ainsi atteindre une profondeur de 50 mètres. À la base du puits, on réalisait une petite galerie donnant accès aux chambres d'exploitation. Les puits d'accès de ces marnières, après exploitation, ont été soit laissés ouverts, soit entièrement comblés par des matériaux divers, soit fermés à quelques mètres de la surface par des poutres, des planches, des grosses pierres.



**Aujourd'hui, les marnières ne sont plus utilisées, elles sont abandonnées et comme toutes les cavités souterraines, elles finissent par s'effondrer.**

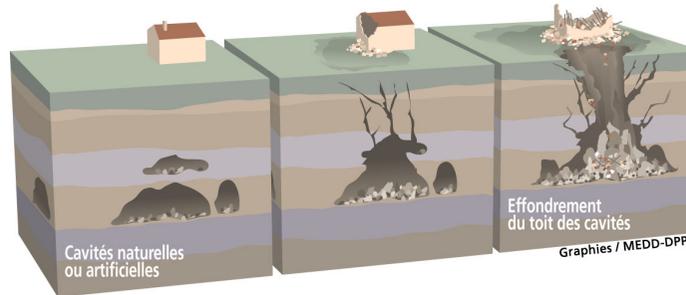


La détérioration plus ou moins lente des cavités souterraines peut entraîner à terme des effondrements qui constituent des menaces pour les personnes et pour les biens.

# QUELS SONT LES RISQUES DANS LE DEPARTEMENT ?

Deux types d'effondrements peuvent être distingués :

- Les effondrements localisés, provoqués par l'effondrement du bouchon du puits ou par la vidange d'une veine d'argile dans la marnière, qui font apparaître soudainement une cavité de plusieurs mètres de profondeur ;
- Les effondrements généralisés d'une chambre d'exploitation, provoqués par la rupture de piliers ou du toit de la cavité, qui font apparaître à la surface du sol une cuvette de grand diamètre de quelques mètres de profondeur.



**De nombreux sinistres sont enregistrés dans le département.**

Les effondrements sont favorisés par les épisodes pluvieux intenses.

Chaque année, des effondrements se produisent sur l'ensemble du département et des habitations doivent être évacuées de leurs occupants.

En 2001, un accident mortel a frappé la commune de la Neuville-sur-Authou.

En 2018, une centaine d'effondrements ont été répertoriés dans l'Eure.



# QUELLES SONT LES MESURES PRISES ?

Face au phénomène d'effondrement de terrain, les réponses ne sont pas faciles à trouver.

- Le phénomène est complexe. Il nécessite des études et expertises par des bureaux d'études spécialisés ;
- Des subventions au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs, aussi appelé fonds Barnier, peuvent être accordées sous certaines conditions aux particuliers qui souhaitent réaliser ces études.

Par ailleurs, la loi du 27 février 2002 impose à toute personne ayant connaissance d'une cavité souterraine, d'une marnière ou d'un indice permettant d'en révéler l'existence, d'en informer le maire.

Un atlas départemental réalisé par la DDTM permet de localiser les cavités souterraines répertoriées dans le département de l'Eure.

Cet atlas est accessible sur le site : [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques\\_CS.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map).

